

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

Etaient Présents : M. MOUNOURY, M. CORREIA, M. SARRAZIN, Mme MASSONNEAU, M. QUENTIN, Mme BROHAN, Mme NOTOT, M. PIEROT, Mme DELEMER, Mme SAISON, M. BOUCHER

Absents excusés : M. BARRAULT, pouvoir à M. CORREIA
Mme MAZIERE, pouvoir à Mme MASSONNEAU
Mme SPOTE, pouvoir à Mme NOTOT
M. HOUSSINOT, pouvoir à M. MOUNOURY

Monsieur BOUCHER est élu secrétaire.

LE CONSEIL :

- ◆ **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.
- ◆ **Vote** le taux des 3 taxes pour 2017.
Les taux restent inchangés pour produire la somme 468 274 € nécessaire à l'équilibre du budget.

Taxe d'habitation : 11.64

Taxe foncière bâti : 12.17%

Taxe foncière non bâti : 46.5%

15 voix POUR

- ◆ **Autorise** Monsieur le Maire à verser aux diverses associations les subventions suivantes :

. A.C.S.	16 000 €
. ADMR	900 €
. Jeunes Pompiers Dourdan	200 €
. Anciens Combattants	120 €
. APAEI	100 €
. Coopérative élémentaire	900 €
. Coopérative maternelle	750 €
. Association « Corbreuse en Fête »	300 €
. Corbreuse/Ste Mesme Football	1 000 €
. Croix Rouge	50 €
. Santé 2002 DREPOBA	200 €
. Mini-tennis école	800 €
. Tennis Club Corbreuse	550 €
. ainsi qu'au C.C.A.S.	6 000 €

14 voix POUR

1 ABSTENTION

◆ **Décide** d'affecter une partie du résultat de fonctionnement du budget général 2016 comme suit :

Investissement – compte 1068 – Réserves Excédent de fonctionnement pour 80 000 €

Le solde, soit 176 726.59 € reste en excédent de fonctionnement.

15 voix POUR

◆ **Approuve**, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2017 de la commune d'un montant total de 2 238 793.54 €, équilibré en recettes et en dépenses.

Section de fonctionnement : 1 310 467.59 €

Section d'investissement : 928 325.95 €

15 voix POUR

◆ **Reconduit** le prix de la taxe d'assainissement communale à 1.054€/m³ pour 2017.

15 voix POUR

◆ **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation du Budget assainissement 2016 comme suit :

Investissement – compte 1068 – Réserves excédent d'exploitation pour 9 750 €.

15 voix POUR

◆ **Approuve**, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2017 du service Assainissement pour un montant total de 585 855.61 €, équilibré en recettes et en dépenses.

Section d'exploitation : 199 215.05 €

Section d'investissement : 386 640.56 €

15 voix POUR

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIAEP d'Ablis pour l'établissement des factures d'assainissement de la commune.

15 voix POUR

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché à bons de commande concernant les travaux d'amélioration et d'entretien des voiries et réseaux divers avec la Société COLAS pour une durée de un an reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de un an, soit une durée maximale de 4 ans et dans la limite des crédits budgétaires votés annuellement.

15 voix POUR

◆ Afin d'effectuer le raccordement électrique (Haute Tension) du Parc Eolien d'Allainville aux Bois, ENEDIS est amené à poser une armoire électrique et deux câbles haute tension sur 40 mètres sur les parcelles cadastrées X 566 et 649 (route du Trouvilliers) appartenant à la commune de CORBREUSE.

Après avoir pris connaissance des travaux,

Donne son accord pour les travaux à effectuer par ENEDIS.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

15 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES

◆ Point sur les permanences aux bureaux de vote lors des élections présidentielles et législatives

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00